

# ***Formulaire pour "fonds de subvention"***

***Raymond Sené***

***" PIÈCE DU MOIS " DU 29 SEPTEMBRE 2012***

---

La réforme du service des articles d'argent (Règlement pour les articles d'argent, du 24 février 1817) qui fait cesser la circulation à découvert des monnaies et objets précieux déposés pour envoi, va avoir plusieurs conséquences immédiates. La première, bien connue, est la création des "Reconnaisances de valeurs cotées" qui vont permettre l'envoi d'objets précieux, moyennant un droit de 5 % sur la valeur déclarée.

La seconde est plus discrète. Le directeur du bureau dont dépend le destinataire va devoir payer la somme envoyée sur le contenu de sa caisse. Et comment faire s'il n'a pas la somme nécessaire ? Les nouveaux imprimés comprennent une lettre d'avis qui l'informe de ce qu'il va avoir à déboursier. En cas de besoin, pour des reconnaissances au-dessus de 300 francs (en fait ce sont des mandats), il va avoir recours à des "fonds de subvention" qui lui seront fournis par le receveur du bureau d'arrondissement ou, à défaut, par le percepteur des contributions directes (Article 57 du Règlement de 1817, page 16), sur présentation des lettres d'avis.

Ce système a perduré pendant de longues années, puisque le document présenté date de 1905.

Postes et Télégraphes.

(Art. 2334 de l'Instruction Générale)



Recette principale  
du département  
SARTHE  
LE MANS

Mouvements de Fonds

Fonds de subvention fournis par  
l'Administration de l'Enregistrement  
aux Receveurs des Postes et des Télégraphes  
du département de SARTHE  
pendant le Mois de FEVR 1905

(1) État à fournir au Directeur du départ  
en double expédition pour être transmis à chacun  
des Directeurs des régies financières :  
Enregistrement, Douane ou Contribu-  
tions indirectes (Page 528 du Bull.  
N° 10, 1883.)

Nota. En cas de différence, détailler  
les récépissés d'autre part.

	Fonds de subvention reçus d'après les écritures du	
	Receveur principal.	Directeur de
Mois de FEVR	38.650 <sup>9</sup>	
Mois antérieurs	40.400	
Totaux	79.050 <sup>9</sup>	

Timbre à date.



Overhair, Rennes (Mod. 55 B - Série A) Déposé.

Certifié exact:

Le Receveur principal des Postes et Télégraphes,

Vu et transmis

à Monsieur le Directeur de l'Enregistrement  
du département

LE MANS le 4 mars 1905  
Le Directeur des Postes et Télégraphes,

Vu et reconnu exact:  
Au Mans le 8 mars 1905  
Le Directeur,